



Comité de négociation pour les services de police (CNSP 404)

Création : jeudi 1 décembre 2016 17:01

Le SNPS de retour à la table de négociation

Après une période de rupture de dialogue avec l'autorité, nous avons participé ce jeudi 1er décembre au Comité de négociation, les points sollicités par les organisations syndicales étant enfin repris à l'ordre du jour du comité et plus particulièrement les cahiers de revendications pour 2016.

Négociations sectorielles :

Une fois n'est pas coutume, et bien que l'autorité n'ait pu nous préciser l'enveloppe disponible, il a été proposé d'entamer les négociations par les sujets dits "quantitatifs", soit ceux avec une implication budgétaire, et ce, avant les sujets plus "qualitatifs".

L'autorité a proposé la mise en place d'un groupe de travail en vue des négociations sur le sujet épineux de la revalorisation barémique du personnel de police. Il se réunira dès la semaine prochaine.

Un agenda relatif aux autres dossiers sera aussi arrêté à cette occasion.

Projet de LOI, AR et de circulaire relative au Cumul:

Les textes légaux relatifs au cumul d'une fonction complémentaire à celle de policier ont été débattus et négociés.

Nous avons notamment obtenu la diminution du délai de réponse de l'autorité de 90 à 60 jours et le maintien de la dérogation accordée en cas de mobilité.

Les textes seront adaptés, le dossier est mis en continuité.

Circulaire du Procureur Général de Liège:

Les organisations syndicales ont dénoncé la publication d'une circulaire du Procureur Général de Liège et son application. La représentante (SAT) du Ministre de la Justice s'est voulue rassurante expliquant que la future COL sur l'usage d'armes par des fonctionnaires de police prévaudrait sur celle (dont le champ d'application est pourtant l'usage de la contrainte au sens large) du Procureur général de Liège !



Comité de négociation pour les services de police (CNSP 404)

Création : jeudi 1 décembre 2016 17:01

Nos autorités policières partagent également notre point de vue, une réponse/réaction pour la police intégrée sera adressée par les Pol Fed et CPPL.

Le Collège des PG recevra les quatre organisations syndicales représentatives le 6 décembre ... Il y a longtemps que nous ne croyons plus à St Nicolas !

En complément, nous avons toutefois appris de la représentante (SAT) du Ministre de la Justice que le Collège de PG n'envisageait plus, et ce contrairement à l'accord du Gouvernement et à l'engagement de nos autorités, la rédaction d'une COL sur la violence contre les policiers. C'est pour nous INACCEPTABLE !

Nous l'avons clairement fait savoir aux représentants de nos ministres. Nous attendons un signal clair de l'autorité !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.